

LES RISQUES ROUTIERS

LA PROBLÉMATIQUE / LES CONTRAINTES DE L'ENTREPRISE

- **Les salariés** sont amenés à parcourir des kilométrages annuels très importants pour accéder aux chantiers souvent éloignés et situés dans des endroits isolés.
- **Les accidents de la route** sont la première cause d'accidents du travail mortels ou très graves :
 - > 55 % des accidents mortels surviennent sur la route,
 - > 16 % des handicapés du travail le sont suite à un accident de la route,
 - > 10 % des accidents du travail avec arrêt impliquent un véhicule routier, occasionnant en moyenne 2 mois d'arrêt de travail,
- > 5 millions de journées d'absence par an suite aux accidents du travail sur la route
Leurs conséquences humaines, sociales et économiques sont très importantes pour les entreprises.
- **Le salarié sur la route** reste lié par un contrat de travail à son employeur, qui doit lui garantir les conditions nécessaires à une conduite en toute sécurité.
- **Le risque routier** est rarement considéré comme un risque professionnel devant être évalué (en particulier dans le cadre du Document Unique) et faire l'objet d'actions de prévention.

LES MOYENS EXISTANTS / LES TECHNIQUES UTILISÉES

- **Équipements de sécurité** actifs et passifs des véhicules routiers: airbags, ABS, ESR, limiteurs de vitesse, GPS, climatisation, équipements hiver spécifiques (pneus "contact", chaînes)...
- **Aménagements spécifiques** de sécurité des véhicules, en particulier des VUL (véhicules Utilitaires Légers) : cloison résistante entre habitacle et zone arrière réservée au chargement, points d'accrochage, moyens d'arrimage...
- **Logiciels de préparation** et d'évaluation des déplacements.

LES BONNES PRATIQUES

- **Comme tous les risques professionnels**, le risque routier est évalué :
 - > analyse des déplacements liés aux missions,
 - > identification des risques associés ; météo, distances, chargement...
- **Proposition et mise en œuvre** de mesures de prévention, qui passent en particulier par un effort d'organisation et l'adoption de "bonnes pratiques", telles que :
 - > réduire les déplacements : périodicité de certaines réunions...
 - > préparer les déplacements,
 - > l'utilisation du téléphone portable tenu à la main est interdite au volant ; l'utilisation d'un kit mains libres augmentant fortement le risque d'accident, favoriser l'utilisation de la messagerie,
 - > équiper et adapter les véhicules de l'entreprise aux missions, et assurer leur bon entretien,
 - > sensibiliser les salariés conducteurs à la conduite en sécurité : diffusion de guides, formations...
 - > mettre en place une "charte de la route" rappelant les règles de bonne conduite.

LA DOCUMENTATION EXISTANTE EN SAVOIR PLUS

Brochures INRS, en particulier :

- ED 849 "Prévenir les accidents de circulation routière des salariés, un enjeu pour votre entreprise. Document d'évaluation préalable"
- ED 4099 "Prévenir les risques dans les déplacements professionnels"
- ED 877 "Risque routier encouru par les salariés. Comprendre pour agir. Guide d'évaluation"
- ED 934 "Conduire est un acte de travail"
- ED 935 "Le risque routier. Un risque professionnel à maîtriser"
- Brochures CRAMIF, en particulier DTE 163 "Les déplacements en véhicules : un risque pour l'entreprise" consultables et téléchargeables sur les sites www.inrs.fr, www.cramif.fr, www.risquesprofessionnels.fr.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Code de la route